

Laboratoires de vérification

(art. 4, al. 7, de l'ordonnance du 25 juin 1980 sur les laboratoires de vérification;
RS 941.293)

Le Département fédéral de justice et police a délivré l'autorisation d'exploiter un laboratoire de vérification à l'entreprise nommée ci-dessous, pour les instruments de mesure précisés:

Instromet AG, Therwil BL
Instruments de mesure de quantités de gaz

5 septembre 2000

Département fédéral de justice et police